

Communiqué de presse*Création d'emplois***Les entreprises de services à la personne annoncent
100 000 nouvelles embauches d'ici trois ans**

Seul secteur créateur net d'emplois durant les dernières périodes de crise¹, les services à la personne prévoient, malgré un fléchissement de la capacité d'embauche, à poursuivre les recrutements d'ici trois ans à hauteur de 100 000 emplois nouveaux. Une condition : le cadre fiscal du secteur doit rester stable.

Alors que les perspectives françaises sont moroses sur le front de l'emploi et qu'un certain nombre d'acteurs économiques annoncent des plans de réduction d'effectifs, les entreprises de services à la personne continuent à embaucher massivement. Elles continueront à le faire ces prochaines années, pour peu que le cadre fiscal qui régit le secteur reste inchangé, prévoyant ainsi plus de 100 000 emplois nouveaux d'ici trois ans.

S'ils ont subi l'impact de la crise en 2009 faisant fléchir pour la première fois les créations d'emplois, les services à la personne ont maintenu en 2010 et 2011 un solde positif en termes de créations d'emplois.

Un cadre fiscal favorable à l'emploi qu'il faut préserver

Avec un potentiel de plus de 1,2 million d'embauches et 450 000 emplois déjà créés depuis 2005, les services à la personne représentent le premier secteur économique en France en termes d'insertion et d'évolution professionnelle. Le dispositif fiscal qui lui est applicable répond à la nécessité de soutenir la capacité d'embauche d'entreprises du secteur pour la plupart encore jeunes. Le maintien du crédit d'impôt à 50 % est à ce titre fondamental.

L'absence de visibilité sur la pérennité du cadre fiscal est néanmoins un facteur de fragilité du secteur. La suppression en janvier 2011 de l'exonération plafonnée des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales en a démontré l'impact anti-emploi. Avec pour principale conséquence l'augmentation de 300 euros en moyenne du coût du travail par salarié, les entreprises ont vu se réduire immédiatement leur capacité d'embauche et de développement. Ainsi l'Agence nationale de service à la personne (ANSP) estimait elle dès le début de l'année une contraction de 0,15 % de l'activité².

.../...

¹ Lors des crises récentes, le secteur des SAP a mieux résisté que les autres secteurs à la crise en étant le seul à obtenir un solde positif de plus de 75 000 emplois créés en 2008 représentant 16 000 Equivalents temps plein (ETP), puis 11 000 emplois nouveaux en ETP en 2010 (BIPE/ANSP, novembre 2009 et janvier 2011).

² BIPE/ANSP, janvier 2011.

100 000 emplois supplémentaires d'ici trois ans

Les entreprises de service à la personne regroupées au sein de la FESP (Fédération du service aux particuliers)³, ont évalué leur capacité d'embauche, dans un contexte fiscal inchangé, à plus de 100 000 emplois d'ici trois ans.

Maxime AIACH, président de la FESP, précise que « *sur la base des perspectives chiffrées des principaux acteurs du secteur, les prévisions d'embauches des entreprises de services à la personne s'élèvent au moins à 100 000 nouveaux collaborateurs dans les trois prochaines années.* » Soulignant l'effort considérable des entreprises dans un contexte économique extrêmement tendu, Maxima AIACH rappelle que « *l'activité du secteur est le fruit de la politique menée ces dernières années et montrent que les entreprises de services à la personne jouent dorénavant un rôle majeur dans la dynamique de l'emploi en France.* »

Pour l'ensemble des entreprises de SAP, ces prévisions ne peuvent être soutenues que dans l'hypothèse d'un maintien du cadre réglementaire et fiscal. Si le dispositif de réduction d'impôt était modifié, l'écart de coût entre les prestations réalisées par les entreprises et celles faites « au noir » par le biais du recours direct d'un particulier à une personne non déclarée deviendrait trop important et l'économie souterraine se développerait à nouveau au détriment de l'activité légale.

Quels sont les emplois proposés ?

Les emplois proposés sont avant tout multiples (soutien scolaire, cours particuliers, entretien de la maison, etc.) des emplois d'intervenants tels que des aides ménager(e)s, des gardes d'enfants, des auxiliaires de vie, etc.). Environ 10 % des emplois représentent des fonctions d'encadrement (chargé(e)s de clientèle, responsable commercial, responsable administratif, responsable qualité, etc.). La quasi-totalité des emplois développés actuellement sont en CDI et offrent de réelles perspectives d'évolution professionnelle.

Quels sont les profils recherchés ?

Si les métiers de la garde d'enfants de moins de trois ans ou du maintien à domicile des personnes âgées nécessitent des diplômes ou une expérience professionnelle reconnue, certains métiers de l'entretien de la maison et du jardin sont accessibles à tous les profils, à tout âge, que l'on soit une femme ou un homme, même avec une faible qualification initiale. Tout l'enjeu consiste alors pour les entreprises à qualifier et former les salariés qui les rejoignent.

Contacts presse FESP : 01 53 85 40 80

³ O₂, Shiva, Viadom, Babychou, Adhap, Domidom...